

Ouverture de courts extérieurs en saison hivernale.

Cette procédure émet les mesures prises afin de permettre l'ouverture hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars) de terrains extérieurs du Tennis Club de Versoix (TCV) en cas de beau temps.

- 1 Seuls les courts n° 5 et 6 sont concernés
- 2 Le créneau d'ouverture s'étend de 09h00 et 17h00 (pas d'éclairage artificiel)
- 3 L'ouverture est possible en cas de beau temps prévu durant plusieurs jours consécutifs. Ceci signifie absence de :
 - pluie
 - neige
 - gel
 - vent fort.
- 4 Si ces conditions sont rencontrées, le TCV contacte le responsable du Centre Sportif de la Bécassière pour demande d'accord.
- 5 En cas de réponse favorable, la personne en charge de l'entretien des courts extérieurs doit remettre les terrains 5 et 6 en état :
 - rajouter de la terre battue en cas de nécessité
 - mettre les outils de nettoyage des terrains à disposition
- 6 Lorsque les terrains sont prêts, la personne en charge de l'entretien des courts extérieurs ouvre les créneaux

concernés de ces seuls terrains à la réservation dans CAROL.

- 7 L'ouverture de ces courts à la réservation est reportée sur le site du club.
- 8 En cas d'impraticabilité d'un terrain, il doit être fermé.

Cette procédure doit être entièrement répétée avant chaque réouverture.

Hors ouverture, les terrains sont fermés en permanence sur CAROL.

La personne en charge de l'entretien des courts extérieurs et un membre du comité du TCV prennent ensemble la décision de faire appel au responsable du Centre Sportif de la Bécassière afin d'obtenir son accord pour une ouverture hivernale.

Cet accord entre le chef du Service des Sports et des Manifestations et le TCV peut être annulé en tout temps sans préavis en cas de non-respect des procédures ou en cas de dépenses trop élevées pour l'achat de terre battue.

Versoix, le 1 mars 2021